

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Dijon - Rue Alain Bombard - Quetigny - Rue Champeau - Échange de parcelles de terrain avec Décathlon

Dans le cadre d'un projet de développement de l'attractivité de son magasin situé à Quetigny, Décathlon souhaite procéder à un échange de terrains avec Dijon Métropole afin de pouvoir procéder à la restructuration de son parking et de ses accès et créer un parvis événementiel.

Cet échange permettra à la Métropole de poursuivre à terme la liaison piétonne depuis la rue Champeau à Quetigny jusqu'à la piscine olympique et de disposer d'un tènement foncier plus cohérent.

Compte tenu de l'intérêt de l'opération, il est proposé d'acquérir sur Décathlon deux emprises foncières d'une superficie totale d'environ 2 730 m² et de lui céder un terrain non aménagé, d'une superficie d'environ 2 390 m².

Il est précisé que cet échange interviendra sans soulte, en application de l'évaluation de France Domaine et des valeurs du marché immobilier local.

**LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de procéder** à un échange foncier consistant en l'acquisition sur Décathlon – 1, rond-point des Sports – 21800 Quetigny de deux emprises foncières cadastrées section ZA n° 36p sur Dijon et AL n° 119p sur Quetigny, d'une superficie totale d'environ 2 730 m², et en la cession d'une emprise de terrain non aménagé, cadastrée section ZA n° 33p, d'une superficie d'environ 2 390 m², appartenant à la Métropole ;
- **de dire** que cet échange interviendra sans soulte et par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	